



GROS PLAN SUR L'AFRIQUE

La fiscalité joue un rôle-clé dans le développement. Elle procure aux pouvoirs publics les fonds nécessaires pour financer les infrastructures qui serviront de point d'appui au développement et à la croissance économiques. Elle crée un environnement dans lequel peuvent s'épanouir les activités commerciales et la création de richesse. Elle permet également de définir la manière dont l'État exerce ses activités. C'est dans ce contexte que le Centre de politique et d'administration fiscales (CPAF) de l'OCDE renforce son engagement à collaborer avec les pays africains pour élaborer des systèmes fiscaux respectant les normes internationales les plus élevées en matière d'efficacité, de reddition de compte et de transparence.

Pourquoi la fiscalité est-elle importante pour l'Afrique ?

La fiscalité est vitale pour les pouvoirs publics africains.

- ➔ La fiscalité joue un rôle-clé pour aider les **pays africains à atteindre leurs engagements vis-à-vis des Objectifs du Millénaire pour le développement**. Les gouvernements africains comptent sur la fiscalité pour :
 - financer leurs besoins en infrastructures sociales et physiques ;
 - offrir un cadre budgétaire stable et prévisible propre à favoriser la croissance ; et
 - garantir un partage équitable des coûts et des avantages du développement .
- ➔ Plus généralement, la fiscalité joue un rôle-clé pour assurer une **bonne gouvernance** en améliorant les relations entre les pouvoirs publics et les citoyens et en garantissant que les premiers rendront compte de leur action auprès des seconds..
- ➔ La fiscalité façonne **l'environnement où s'inscrivent les échanges et les investissements internationaux**. La clarté et la cohérence du traitement fiscal, l'assurance de la non-double imposition ou encore l'efficacité de l'administration sont des considérations importantes pour les entreprises et leur absence pèse sur le commerce et l'investissement internationaux.

Le rôle du Comité des affaires fiscales (CFA)

Le Comité des affaires fiscales (CFA) de l'OCDE est à la **pointe de l'élaboration de normes et de lignes directrices** qui touchent au cœur de la fiscalité internationale, comme le **Modèle de convention fiscale** ou les **Principes directeurs en matière de prix de transfert** (visitez le site internet suivant : www.oecd.org/tax). Ces normes sont appliquées internationalement. Grâce à son Programme de relations internationales, le CFA réunit des responsables de la politique fiscale et de l'administration de l'impôt issus de pays de l'OCDE, de pays africains et d'autres pays qui confrontent leurs expériences et leurs savoir-faire, pour leur enrichissement mutuel.

Le **Programme de relations internationales** vise à promouvoir la coopération internationale en Afrique et dans d'autres régions du monde dans plusieurs domaines : prix de transfert, échange de renseignements, négociation, mise en œuvre et interprétation des conventions fiscales ou encore un large éventail de domaines relevant de la politique fiscale et de l'administration de l'impôt au plan intérieur. Ce programme est une pièce maîtresse du dialogue mondial sur la fiscalité en Afrique du Nord, en Afrique orientale et en Afrique australe où des manifestations de prestige sont organisées.

L'un des principaux vecteurs de l'engagement de l'OCDE en Afrique est le **Dialogue fiscal international**, initiative menée conjointement avec la Banque interaméricaine de développement, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale. Il permet de renforcer la coordination entre les organisations internationales et régionales présentes en Afrique.



GROS PLAN SUR L'AFRIQUE

Fiscalité, transparence et renforcement de l'État

La fiscalité est une **composante essentielle** du **développement économique et social**. Le CPAF coopère avec des pays africains, d'autres organisations internationales, des organismes d'aide et des universitaires de renom pour :

- 1) renforcer les **institutions et les processus démocratiques** en Afrique grâce à un resserrement des relations entre l'État et ses citoyens ;
- 2) accroître la capacité des pays à collecter des **recettes** suffisantes pour développer leur propre infrastructure et éviter de dépendre de l'aide ou d'une ressource unique ;
- 3) garantir que les entreprises implantées sur un territoire donné acquittent **une part équitable** d'impôt ;
- 4) remplacer les **recettes** provenant **des droits de douane** suite à l'évolution vers le libre-échange observée sur tout le continent.

La fiscalité a des implications qui s'étendent bien au-delà de la sphère spécifique de la collecte des recettes. De fait, la politique fiscale et l'administration de l'impôt **façonnent l'environnement** dans lequel s'inscrivent l'activité économique et l'investissement et, fondamentalement, elles constituent la pierre angulaire des **relations entre les particuliers et l'État**. En effet, les négociations entre les citoyens et les pouvoirs publics à propos de l'impôt peuvent contribuer à rendre les États plus efficaces et plus responsables, et à améliorer la gouvernance. Par ce biais, la fiscalité est donc à même d'accroître la **réactivité** et la **responsabilité** des gouvernants et de **renforcer les capacités**, en fournissant les ressources nécessaires au développement des infrastructures et en renforçant la relation entre les États et leurs populations.

Le CPAF œuvre actuellement avec l'administration fiscale sud-africaine, des Commissaires de l'impôt Africains, la Banque africaine de développement et le Comité d'aide au développement de l'OCDE pour organiser une conférence sur la fiscalité, le renforcement de l'État et le renforcement des capacités.

Cette manifestation se tiendra en Afrique du Sud en août 2008 et réunira des responsables fiscaux issus de 54 de pays africain ainsi que des responsables fiscaux de pays membres de l'OCDE, des représentants d'organismes donateurs, d'autres organisations internationales intéressées et des universitaires travaillant dans ce domaine. Elle a pour objectif d'offrir un point de vue africain sur la fiscalité, le développement des capacités et le renforcement de l'État, et servira de base à un approfondissement des travaux en la matière.

Cette conférence, en dressant l'inventaire des travaux déjà accomplis, permettra d'éviter les doublons et offrira aux institutions concernées par cette coopération, en particulier l'OCDE, le FMI, la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, l'Organisation mondiale des douanes ou encore l'African Tax Institute, l'occasion d'exploiter leurs synergies.

La conférence devrait se concrétiser par la création d'un **Centre fiscal international pour l'Afrique australe**, hébergé par l'administration fiscale sud-africaine en partenariat avec l'OCDE et d'autres organisations internationales et organismes donateurs intéressés. Ce Centre approfondira les travaux visant à développer et à renforcer les administrations fiscales africaines.

Ces évolutions s'appuient sur les travaux que l'OCDE a déjà menés en Afrique dans le domaine fiscal grâce à son Programme de relations internationales et au Dialogue fiscal international.

Contacts

Jeffrey Owens, Directeur
Centre de politique et d'administration fiscales
jeffrey.owens@oecd.org

Richard Parry, Chef
Unité pour la coopération avec les économies non-OCDE
richard.parry@oecd.org

Colin Clavey, Administrateur
Unité pour la coopération avec les économies non-OCDE
colin.clavey@oecd.org

Consultez notre site Internet :
www.oecd.org/tax/globalrelations